



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -
MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.
- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-19

Vote des taux des impôts directs locaux

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle propose d'augmenter les taux de 2 points sur la TFB et la TH.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation : 12.51 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.63 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.07 %

- ✓ **mandate** le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 MAI 2026
et publication ou notification
du 12 MAI 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -
MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.
- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-20

Vote du Budget Primitif 2026

Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2026 : les dépenses et recettes en fonctionnement, les dépenses et recettes en investissement, les opérations d'investissement, les annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2026 comme suit :

- ✓ Fonctionnement : Dépenses 598 293.03 €
Recettes 598 293.03 €
- ✓ Investissement : Dépenses 522 638.00 €
Recettes 522 638.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 MAI 2026**
et publication ou notification
du **12 MAI 2026**





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -

MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.

- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-21

Conventions avec l'association « Les furtifs » et le Département pour la bibliothèque municipale

Le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle association « Les Furtifs » a son siège à La Martre depuis 2025.

Elle ajoute que cette association a proposé de s'investir dans la gestion de la bibliothèque municipale. Il convient donc d'établir une convention pour la mise en œuvre de cette administration.

Par ailleurs, **elle** fait part de la possibilité d'un partenariat avec le Département, pour le développement de la lecture publique, pour lequel il convient également d'établir une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Approuve** la gestion de la bibliothèque municipale par l'association « Les Furtifs » ;
- ✓ **Approuve** le partenariat avec le Département pour le développement de la lecture publique ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour signer les conventions respectives.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 MAI 2026
et publication ou notification
du 12 MAI 2026





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Raymonde CARLETTI, Maire.

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -
MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.
- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-22

Travaux O.N.F. 2026

Le Maire informe l'Assemblée que le programme des actions envisagées pour 2026 a été présenté par l'Office National des Forêts, sur la forêt communale. Le montant des travaux s'élève à **7 010.78 € H.T.**

Elle propose d'engager une partie de ces travaux pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** les opérations sur les limites et parcellaires du programme des actions envisagées pour 2026, présenté par l'Office National des Forêts, sur la forêt communale, pour un montant de **2 658.39 € H.T.**
- ✓ **mandate** le Maire pour toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 MAI 2026**
et publication ou notification
du **12 MAI 2026**





EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

*L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -
MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.
- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-23

Commission Communale des Impôts Directs

Le **Maire** informe l'Assemblée qu'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être nommée à la suite du renouvellement du Conseil Municipal et qu'il convient de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de noms dans laquelle il choisira six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le **Conseil Municipal** propose, en annexe, la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 MAI 2026**
et publication ou notification
du **12 MAI 2026**



Annexe à la DCM du 12/06/2020
« Commission communale des Impôts Directs »

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Mme	ALEXANDRE	Christine	24/05/1965	9 rue du Puy – 83840 LA MARTRE	TF
M.	ASTIER	Roger	01/05/1944	1308 route de Brenon – 83840 LA MARTRE	TF
M.	BENAVIDES	Alain	25/05/1957	2871 chemin de l'Artuby – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	BOUET	Odile	09/01/1959	2119 chemin de l'Artuby – 83840 LA MARTRE	TF
M.	BRUN	Raoul	27/09/1949	276 chemin des Davids – 83840 LA MARTRE	TF
M.	CAILLE	Jean-Claude	06/06/1948	2847 chemin de l'Artuby – 83840 LA MARTRE	TF
M.	CHAUDET	Frédéric	16/06/1974	671 route des Demueyes – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	CRESPI	Joëlle	11/07/1950	136 chemin du Coulet – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	DEMARI	Gisèle	23/02/1963	628 route des Demueyes – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	GALLO	Sylvie	02/03/1972	92 chemin des Garniers – 83840 LA MARTRE	TF
M.	GIORDANO	Jean-Pierre	21/08/1964	1090 route de La Bastide – 83840 LA MARTRE	CFE
M.	GOUYE	Guy-Louis	25/01/1953	679 chemin du Coulet – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	GUERBER	Claire	27/01/1971	707 chemin du Coulet – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	GUERRUCCI	Josiane	26/05/1949	44 impasse de Taulane – 83840 LA MARTRE	TF
M.	HURAUULT DE VIBRAYE	Erick	08/10/1950	60 chemin de Fontvieille – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	LE QUERE	Michèle	23/09/1942	6 avenue de la Goëlette – 83400 HYERES	TF
M.	LATIL	Chrisitan	12/11/1952	21 avenue de la Durance – 04200 SISTERON	THRS
M.	LOTH	Nicolas	15/04/1987	84 impasse de la Graou – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	MANKA-ALLEN	Brigitte	05/02/1960	9 rue Adèle – 83840 LA MARTRE	TF
M.	MIVIELLE	Maxime	04/04/1997	63 chemin du Vallon – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	OLCHOWIK	Sylvie	11/08/1951	33 montée Notre Montagne – 83840 LA MARTRE	TF
M.	PERROUD	Pierre	01/12/1959	73 chemin des Adrechs – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	SEHET	Isabelle	06/03/1960	84 impasse de la Graou – 83840 LA MARTRE	TF
Mme	VASAPOLLI	Marie-Line	18/12/1957	4 traverse du Jeu de boules – 83840 LA MARTRE	THRS



EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA MARTRE
Séance du 30 avril 2026

*L'an deux mille vingt six et le trente avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

qui ont pris part à

la délibération : 10

Présents : Mmes BOYER M. – LOTH C. – MOUNIER L. - MM. HENRY G. -
MIVIELLE J.C. - SEPE P. – VAUTEL J.-B.

Absents : Mme MAURO V. (A donné procuration à BOYER M.) – MM. BONNET D.
- BRUN J.-R. (A donné procuration à HENRY G.)

Objet de la délibération 26-24

Adhésion de la Commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique »

Vu la délibération 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,

Vu la délibération 2026/005, en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83–Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transfert et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide :

- ✓ **d'approuver** le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la Commune d'Evenos à TE83-Symielec,
- ✓ **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 MAI 2026
et publication ou notification
du 12 MAI 2026

